

**RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE
ANNEXE FINANCIÈRE RÉCAPITULATIVE 2023**

	ÉTAT DRAC Centre-Val de Loire	CNC Soutien direct aux struct. rég.	RÉGION Centre-Val de Loire	CNC Cofinancement CNC vers Rég.	CNC Cofin. CNC vers Ciclic Centre-Val de Loire	TOTAL Intermédiaire Région + Ciclic + CNC sur les actions cofinancées	TOTAL GLOBAL
Axe I – Soutenir la création pour favoriser l'émergence des talents							
Art. 4 Soutenir l'émergence et le renouveau des talents	-	-	79 667	-	37 333	117 000	117 000
4.1 - Bourse émergence	-	-	-	-	-	-	-
4.2 - Bourse postétude dans le domaine de l'animation	-	-	8 000	-	4 000	12 000	12 000
4.3 - Les Ateliers Ciclic	-	-	5 000	-	-	5 000	5 000
4.4 - Bourse de production de premières œuvres cinématographiques de courte durée	-	-	66 667	-	33 333	100 000	100 000
Art. 5 Soutenir l'accompagnement des auteurs	12 500	50 000	110 000	-	15 000	125 000	187 500
5.1 - Soutenir les résidences	12 500	50 000	80 000	-	-	80 000	142 500
5.2 - Parcours d'auteur	-	-	30 000	-	15 000	45 000	45 000
Art. 6 Le soutien sélectif à l'écriture et au développement	-	-	278 000	-	114 000	392 000	392 000
Soutien à l'écriture	-	-	110 000	-	55 000	165 000	165 000
Soutien au développement	-	-	168 000	-	59 000	227 000	227 000
Art. 7 Aide à l'écriture et au développement international	-	-	150 000	-	25 000	175 000	175 000
Art. 8 Accompagnement individualisé pour les projets revêtant un intérêt régional	-	-	12 333	-	2 667	15 000	15 000
Art. 9 Aide à la production d'œuvres de courte durée	-	-	310 000	-	135 000	445 000	445 000
9.1 - Aide à la production d'œuvres de courte durée d'animation	-	-	280 000	-	120 000	400 000	400 000
9.2 - Aide après réalisation d'œuvres cinématographiques de courte durée	-	-	30 000	-	15 000	45 000	45 000
Art. 10 Aide à la production d'œuvres audiovisuelles	-	-	400 000	-	200 000	600 000	600 000
Art. 11 Soutien COM TV	-	-	470 000	60 000	-	530 000	530 000
SOUS-TOTAL AXE I	12 500	50 000	1 810 000	60 000	529 000	2 399 000	2 461 500
Axe II – Structurer les filières et l'emploi pour renforcer l'attractivité des territoires							
Art. 13 Conception et édition du Panorama des interventions territoriales	-	-	10 000	-	10 000	20 000	20 000
Art. 14 Accueil des tournages	-	-	17 500	-	-	17 500	17 500
Art. 15 Le soutien développement de la filière	-	-	290 000	-	85 000	375 000	375 000
15.1 - Soutien à la capacité d'investissement des entreprises	-	-	220 000	-	85 000	305 000	305 000
15.2 - Soutien à l'implantation d'entreprises	-	-	20 000	-	-	20 000	20 000
15.3 - Soutien aux professionnels : actions de mise en réseau et de structuration de filières	-	-	50 000	-	-	50 000	50 000
Art. 16 Soutenir la formation professionnelle	-	-	33 500	-	-	33 500	33 500
SOUS-TOTAL AXE II	-	-	351 000	-	95 000	446 000	446 000
Axe III – Reconquérir les publics grâce aux salles et aux acteurs de la diffusion culturelle							
Art. 17 Soutenir un parc moderne et diversifié maillant le territoire ⁽¹⁾	-	70 900	-	-	-	-	70 900
Art. 18 Les Cinémobiles, une exclusivité régionale pour la cohésion des territoires	-	-	492 000	-	-	492 000	492 000
Art. 19 Reconquérir le renouveler le public par la médiation	6 000	-	86 866	43 433	-	130 299	136 299
Art. 20 Le maillage du territoire par les acteurs de la diffusion	137 000	49 500	390 600	-	30 000	420 600	607 100
20.1 - Soutien aux festivals	84 000	30 500	310 100	-	-	310 100	424 600
20.2 - Soutien à la diffusion des œuvres aidées	-	15 000	-	-	30 000	30 000	45 000
20.3 - Soutien aux opérations nationales de diffusion culturelle	-	-	-	-	-	-	-
20.4 - Les autres actions de médiations locales	20 500	-	24 500	-	-	24 500	45 000
20.5 - Les autres actions de diffusion	32 500	4 000	56 000	-	-	56 000	92 500
SOUS-TOTAL AXE III	143 000	120 400	969 466	43 433	30 000	1 042 899	1 306 299
Axe IV – Renforcer l'éducation aux images pour former les publics de demain							
Art. 21 Ma classe au cinéma	132 500	-	71 000	-	-	71 000	203 500
21.1 - Dispositif régional « Lycéens et apprentis au cinéma »	34 000	302 184,81 € pour mémoire ⁽²⁾	71 000	-	-	71 000	105 000
21.2 - Dispositif départemental « Collège au cinéma »	27 000	938 453,43 € pour mémoire ⁽³⁾	-	-	-	-	27 000
21.3 - Dispositif « École au cinéma »	44 000	580 168,91 € pour mémoire ⁽³⁾	-	-	-	-	44 000
21.4 - Dispositif départemental « Maternelle au cinéma »	27 500	166 500,00 € pour mémoire ⁽⁴⁾	-	-	-	-	27 500
Art. 22 Autres soutiens à l'éducation à l'image en temps scolaire	149 000	-	120 000	-	-	120 000	269 000
Art. 23 Le dispositif « Cinéma et citoyenneté » : des Ciné-clubs dans les établissements scolaires	-	-	-	-	-	-	-
Art. 24 Le renforcement de « Passeurs d'images » et de « Des Cinés la vie ! »	51 700	293 000,00 € pour mémoire ⁽⁵⁾	40 000	-	-	40 000	91 700
Art. 25 Pôle régional d'éducation aux images	103 000	-	116 000	-	-	116 000	219 000
Art. 26 La mise en place d'ateliers de sensibilisation à l'écriture scénaristique dès le plus jeune âge	-	27 000	-	-	-	-	27 000
SOUS-TOTAL AXE IV	436 200	27 000	347 000	-	-	347 000	810 200
Axe V – Valoriser le patrimoine cinématographique en région							
Art. 27 Actions de collecte, de conservation, de restauration et de valorisation du patrimoine cinématographique	45 000	-	-	-	-	-	45 000
SOUS-TOTAL AXE V	45 000	-	-	-	-	-	45 000
TOTAL	636 700	197 400	3 477 466	103 433	654 000	4 234 899	5 068 999
TOTAL cofinancement du CNC			2 175 000	103 433	654 000	757 433	

(1) Pour le CNC, le montant est indiqué pour mémoire et n'est pas comptabilisé. Ce montant définitif correspond aux aides sélectives du CNC attribuées aux salles de cinéma de la région Centre-Val de Loire en 2022 : aide sélective à la petite et moyenne exploitation (390 000 €), aide à la diffusion Art et Essai (570 309 €), soit 960 309 € au total.

(2) Pour le CNC, le montant est indiqué pour mémoire et n'est pas comptabilisé. Ce montant correspond à la prise en charge financière 2022 par le CNC des copies numériques et de la conception des documents pédagogiques des films du dispositif « Lycéens au cinéma » au plan national, ainsi qu'aux dépenses consacrées à des opérations pour le Lycée (Prix Jean Renoir, Transport des films du BAC, Achats de droit pour le BAC).

(3) Pour le CNC, le montant est indiqué pour mémoire et n'est pas comptabilisé. Il concerne les dispositifs d'éducation au cinéma que le CNC soutient au plan national : prise en charge financière 2022 des copies numériques et conception des documents pédagogiques, soutien des associations nationales agissant dans ce domaine.

(4) Pour le CNC, le montant est indiqué pour mémoire et n'est pas comptabilisé. Il concerne le soutien aux associations nationales agissant pour la mise en œuvre des dispositifs d'éducation au cinéma que le CNC soutient sur le plan national en 2022.

(5) Pour le CNC, le montant est indiqué pour mémoire et n'est pas comptabilisé. Sur le plan national, le CNC soutient l'association coordinatrice de l'opération « Passeurs d'images ». Le montant indiqué est le montant de la subvention accordée en 2022.

(6) Pour le CNC, organisation d'ateliers d'écriture scénaristique en temps scolaire et hors temps scolaire : hors défi « Écris ta série ! » (15 000 €), suivi du défi en temps scolaire et hors temps scolaire (10 000 €) supervision de l'organisation régionale du comité de lecture du défi (2 000 €) soit 27 000 € au total.